

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 8 mars 2022**

**Délibération n°19 - 2022 relative à l'exonération de paiement de droits d'inscription pour l'année universitaire 2021-2022**

Le conseil d'administration approuve l'exonération exceptionnelle des frais d'inscription au titre de l'année universitaire 2021-2022 pour les doctorants devant initialement soutenir leur thèse avant le 31 décembre 2021, sous réserve que leur soutenance se tienne le 31 mars 2022 au plus tard.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	19
Majorité absolue	18	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Note exonération de paiement d'inscription pour les doctorants

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 15/03/2022

Document mis en ligne le : 15/03/2022